



Régie portneuvoise de protection incendie

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du 24 novembre 2023

Province de Québec
MRC de Portneuf

Présences à la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie portneuvoise de protection incendie, étaient présents :

Membres

M. Mario Alain, secrétaire-trésorier
M. Marc Rivard, administrateur
M. François Trottier, administrateur

Invités

M. Francis Perron, directeur de la Régie portneuvoise de protection incendie
Mme. Valerie Veillette, trésorière de la Régie portneuvoise de protection incendie
Mme. Nancy Sirois, directrice générale de la ville de Cap-Santé
M. Vincent Levesque-Dostie, directeur général de la ville de Portneuf

Absent

M. Michel Blackburn, Président

23-11-088

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée en conformité avec la *Loi sur les cités et les villes* pour la province de Québec.

M. Marc Rivard propose l'ouverture de l'assemblée.

M. Mario Alain préside l'assemblée et propose que Mme Valerie Veillette agisse à titre de secrétaire d'assemblée.

23-11-089

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS TROTTIER ET RÉSOLU

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour avec l'ajout des points suivants aux varia :

- 10.1 Retraite Jean
- 10.2 Appareil respiratoire
- 10.3 Pincés de désincarcération

Adopté à l'unanimité par les membres du conseil présents.

23-11-090

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 27 OCTOBRE 2023

**PROPOSÉ PAR M. MARC RIVARD
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenu le 27 octobre 2023.

Adopté à l'unanimité par les membres du conseil présents.

23-11-091

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 NOVEMBRE 2023 – CALENDRIER

**PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS TROTTIER
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenu le 9 novembre 2023.

Adopté à l'unanimité par les membres du conseil présents.

23-11-092

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 NOVEMBRE 2023 - BUDGET

**PROPOSÉ PAR M. MARC RIVARD
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenu le 9 novembre 2023.

Adopté à l'unanimité par les membres du conseil présents.

23-11-093

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 NOVEMBRE 2023 - PTI

**PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS TROTTIER
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenu le 9 novembre 2023.

Adopté à l'unanimité par les membres du conseil présents.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

23-11-094

4.1 AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES À PAYER

**IL EST
PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS TROTTIER
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil entérine les comptes à payer au 31 octobre 2023 pour un montant de 28 691.33\$

Adoption à l'unanimité par les membres du conseil présents.

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée certifie, par les présentes, qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-devant ont été autorisées.

*Valerie Veillette
Trésorière*

4.2 ENTENTE AVEC AUTRE MUNICIPALITÉ

Il a été conclu pour le moment de ne pas signer d'autre entente avec les autres municipalités puisque l'entente régionale d'entraide municipale couvrira le territoire de Sainte-Christine-d'Auvergne à partir de janvier 2024 et que le débat n'appartient pas à nous, mais bien au CSI de la MRC qui décide du schéma de couverture.

4.3 ECHO MMS

Il a été discuté avec les directeurs généraux de vérifier si l'entente initiale d'ECHO MMS était terminée et de vérifier la possibilité d'avoir un seul compte pour les trois municipalités. Les directeurs communiqueront ensemble pour valider les possibilités.

23-11-095

4.3 ENTENTE FORFAITAIRE SERVICE JURIDIQUE

ATTENDU QUE la Régie portneuvoise de protection incendie souhaite adhérer à une entente de services forfaitaires pour des conseils juridiques ;

ATTENDU QUE le conseil d'administration a pris connaissance de la proposition envoyée par Me Dufour-Asselin du cabinet Morency société d'avocats ;

ATTENDU QUE cette proposition fait état des services juridiques suivants, mis à la disposition de la Régie portneuvoise de protection incendie moyennant une charge forfaitaire :

- Service forfaitaire de consultations juridiques (appels interurbains, photocopies, frais postaux, etc.)
- Toute opinion en droit municipal donnée verbalement ou résumée par écrit dans un bref courriel aux personnes suivantes : président, vice-président, directeur général et secrétaire-trésorier

EN CONSÉQUENCE il est **PROPOSÉ PAR** M. François Trottier **ET RÉSOLU PAR** le conseil d'administration

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit ;

QUE la Régie portneuvoise de protection incendie retienne la proposition de services du cabinet Morency société d'avocats relative à l'entente de type forfaitaire annuelle, telle que décrite dans l'offre du 7 novembre 2023 pour un montant de 500\$ annuel, et ce, pour toute l'année 2024.

23-11-096

4.3 FIN CRÉDIT-BAIL VÉHICULE 904

ATTENDU QUE le contrat crédit-bail du véhicule Dodge Ram 1500 #904 a pris fin au cours de l'année 2023;

ATTENDU QUE les analyses ont démontré qu'il serait plus avantageux d'acquérir le véhicule que de regarder pour un nouveau contrat;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ PAR** Marc Rivard et **APPUYÉ PAR** le conseil d'administration

QUE le conseil autorise la Régie portneuvoise de Protection Incendie de procéder au rachat du véhicule à la valeur maximale résiduelle de 13 341.12\$ + tx

RESSOURCES HUMAINES

5.1 Embauche pompier

Il a été convenu que M. Francis Perron peut démarrer les procédures pour l'embauche de quatre (4) nouveaux pompiers, soit deux dans chaque caserne pour la prochaine année.

FINANCES

6.1 DÉBOURSÉ PAR CHÈQUE POUR LA PÉRIODE DU 1 AU 31 OCTOBRE 2023

Il n'y a pas eu de déboursé par chèque au cours de cette période.

23-11-097

6.2 DÉPENSES INCOMPRESSIBLES POUR LA PÉRIODE DU 1 AU 31 OCTOBRE 2023

**IL EST
PROPOSÉ PAR M. MARC RIVARD
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil autorise le paiement des dépenses incompressibles énumérées dans le rapport présenté pour la période du 1 au 31 octobre 2023 au montant de 51 004.62\$

Adoption à l'unanimité par les membres du conseil présents.

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-devant ont été autorisées.

*Valerie Veillette
Trésorière*

6.3 ANALYSE DES POSTES BUDGÉTAIRES AU 31 OCTOBRE 2023

Le conseil d'administration prend acte du dépôt du rapport d'analyse des postes budgétaires au 31 octobre 2023.

POLITIQUES ET RÈGLEMENTS

POINTS D'INFORMATIONS

8.1 TABLEAU DES INTERVENTIONS DU MOIS D'OCTOBRE 2023

M. Francis Perron fait la présentation des interventions du mois d'octobre 2023.

8.2 CASERNE 4

8.3 CASERNE 8

M. Francis Perron discute de l'installation prochaine de mitigeur pour la décontamination des APRIA sur les lavabos.

CORRESPONDANCE

9.1 CONVOCATION PALAIS DE JUSTICE 18 DÉCEMBRE 2023

M. Francis Perron a partagé l'avis de convocation du 18 décembre 2023.

VARIA

10.1 RETRAITE JEAN

M. Francis Perron invite les membres du Conseil d'administration à se joindre à nous pour un petit 4 à 6 le 30 novembre prochain pour souligner avec M. Jean Girard son départ à la retraite.

10.2 APRIA

M. Francis Perron discute avec les membres du projet pour changer les APRIA de la RePPI. Il est convenu que M. Francis Perron devra présenter le projet avec les coûts de celui-ci et vérifier le processus pour le règlement d'emprunt.

23-11-098

10.3 PINCES DE DÉSINCARCÉRATION

ATTENDU QUE la Régie portneuvoise de protection incendie a besoin d'équipements fonctionnels pour répondre à la demande de formation au Centre de formation incendie de Portneuf ;

ATTENDU QUE les problèmes rencontrés avec l'équipement actuel de formation en désincarcération ;

ATTENDU QUE l'offre présentée par un service incendie externe pour le rachat de leur équipement s'est présentée à moindre coût ;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ PAR** M. Marc Rivard **ET RÉSOLU PAR** le conseil d'administration de procéder à l'achat de l'équipement de désincarcération jusqu'à un montant maximal de 6 000\$ plus les taxes applicables.

PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre aura lieu le 15 décembre 2023 à 9h30.

23-11-099

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est **PROPOSÉ** par M. **FRANÇOIS TROTTIER** que la séance soit levée à 12h00

Valerie Veillette

Valerie Veillette, greffière-
trésorière